

Edito

Le fil conducteur de ce nouveau numéro serait la curiosité.

Qui sont Joël Thézard et Marie-Charlotte Soize ? Si l'histoire de la statue de Judith est bien connue, quels sont les détails de ses déménagements ? En quoi consiste l'affaire du prêtre Fraigneau qui a bien dû faire parler les Saint-Maixentais en 1777 ? Que se passait-il dans la ville en 1926 ? Quelles sont ces inscriptions ? Quoi de neuf au local ?



Exposition au Musée du sous-officier – Saint-Maixent-l'Ecole

Christelle et Benoit Sancé

SOMMAIRE

Balade à la lanterne dans Saint-Maixent-l'Ecole le 18 juillet 2026

La statue de Judith, CHRISTELLE NORDEY-SANCE

L'affaire Fraigneau au XVIII^e siècle, BENOIT SANCE

Don de cartes postales anciennes

Joël Thézard, artiste multiforme passé par Saint-Maixent, JOCELYNE CATHELINÉAU

Coiffure de femmes à Saint-Maixent, CHRISTELLE NORDEY-SANCE

Marie-Charlotte Soize, JEAN-MARIE GODARD

Il y a 100 ans dans la presse

Enigme

Les conférences de Sanctus Maixentus

Travaux au local de l'association

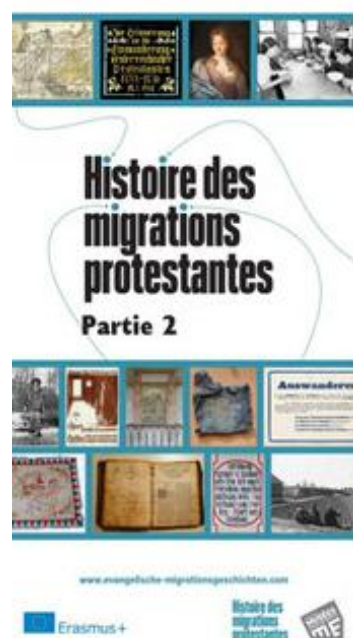
Un peu de musique : concert lyrique



Expositions

Musée du Poitou Protestant
Beaussais

"Histoire des migrations protestantes"



Musée d'art et d'histoire
Parthenay

"Paysages de Gâtine"



Balade à la lanterne dans Saint-Maixent-l'École le 18 juillet 2026

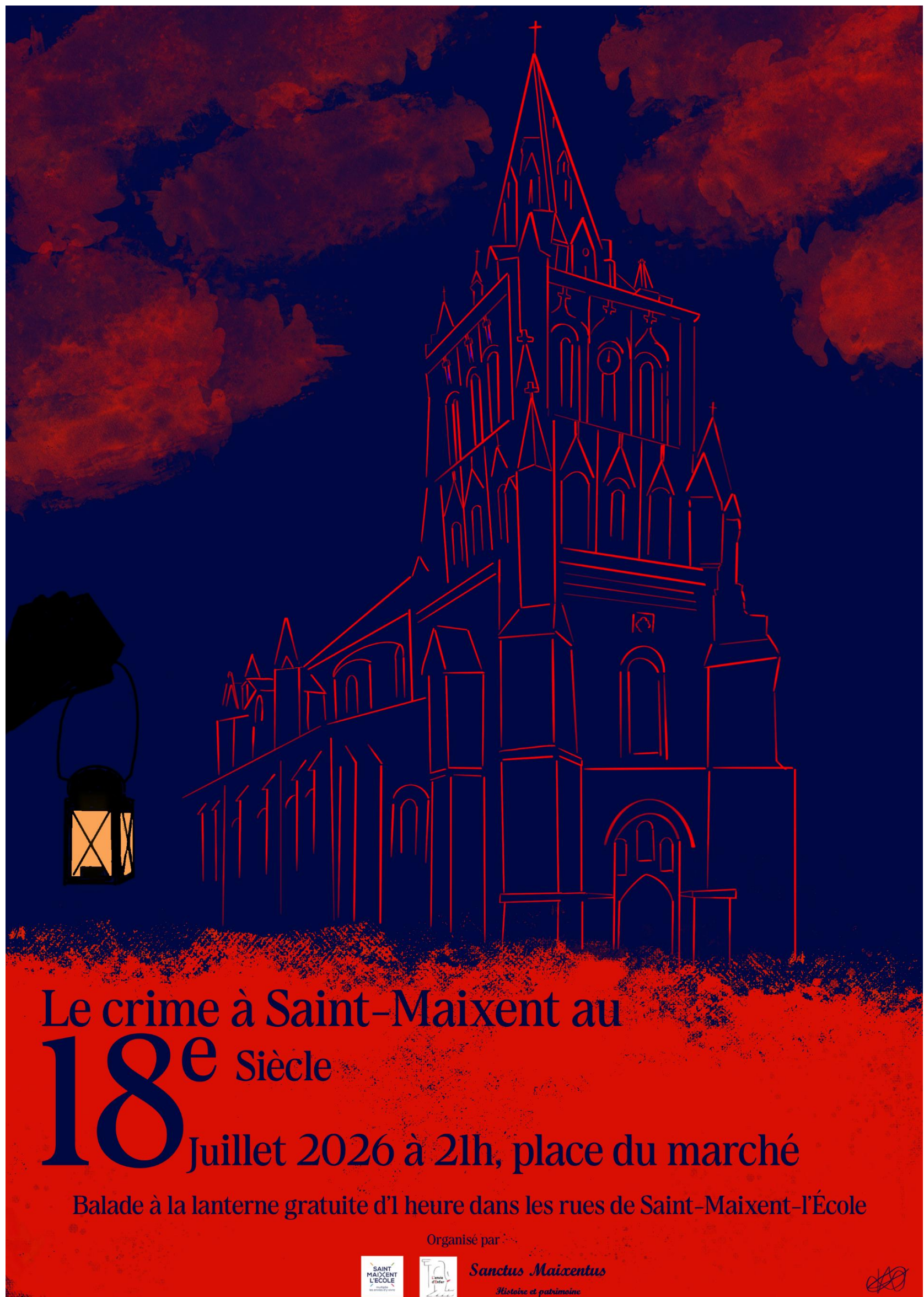
Le crime à Saint-Maixent au XVIII^e siècle

Qui n'a jamais imaginé partir à la découverte du crime à Saint-Maixent au XVIII^e siècle ?

Balade gratuite d'une heure, au fil des rues et à la lanterne, sous la conduite d'un guide costumé avec un spectacle théâtralisé. Tout public. Rendez-vous place du Marché.

Partenariat associatif *Sanctus Maixentus* et *Théâtre L'Envie d'Enfer*

Affiche dessinée par Louis-Alexis Sancé



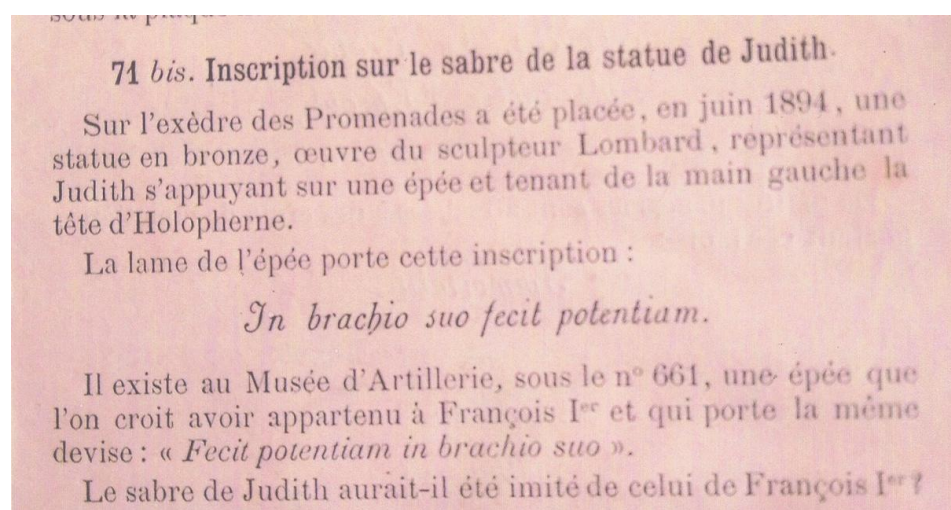
La statue de Judith

En décembre 1891, la Ville de Saint-Maixent reçoit un avis du Ministère des Beaux-Arts l'informant du dépôt d'une statue en bronze, sur la demande d'Antonin Proust¹, député des Deux-Sèvres, *pour l'ornementation de nos promenades publiques*. Il s'agit de l'effigie de Judith par Henri-Edouard Lombard (1855-1929)². En février 1892, la statue est livrée à la Ville et le gouvernement s'engage à compléter ce don avec d'autres œuvres, sans plus de précisions.



Statue de Judith au bas des promenades (J. Guyonnet, *Histoire de Saint-Maixent*, p. 144)

Judith est représentée en pied, un glaive dans la main droite et la tête d'Holopherne dans la main gauche. Cette scène est décrite dans le *Livre de Judith* (Ancien Testament) : afin de redonner foi et courage à son peuple, Judith, une jeune veuve juive, décapite le général assyrien ennemi, Holopherne. L'épée de Judith porte l'inscription suivante : *In brachio suo fecit potentiam* (Il a placé la puissance dans son bras).



Document prêté par Jean-Marie Godard

En décembre 1892, un rapport de la commission des Travaux publics sur l'embellissement et la réfection de la promenade le long de l'avenue Gambetta propose le projet suivant : *une grille dans toute la longueur et de chaque côté de la promenade et coupée de distance en distance, par quelques pilastres supportant des coupes. En bas de la promenade un exèdre en pierre au centre duquel se trouverait placé sur un piédestal "La Judith" la belle statue de Lombard que l'Etat a bien voulu offrir à la Ville*. La grille doit remplacer la haie jugée en triste état et à peu près impossible de bien entretenir. Même si l'ensemble du projet n'est finalement pas adopté en raison de son coût, la statue de Judith est néanmoins placée en bas des promenades et seuls les travaux le long de l'avenue Gambetta sont exécutés.

A partir de cette date, la statue de Judith va connaître différents lieux dans la ville.

En 1902, les travaux d'embellissement des promenades se poursuivent. La Ville a reçu, en dépôt du Ministère des Beaux-Arts, quatre bustes en marbre (Chanzy, Faidherbe, Gougéard et Jauréguiberry). Elles sont placées en bas des allées. A leurs extrémités, la Ville fait ériger le monument de la Défense Nationale avec le buste de Gambetta sur une colonne. La statue de Judith est alors déplacée en haut des allées.



Ad 79 179 – Statue de Judith en haut des allées

Judith est ensuite transférée en 1912, au milieu de la place des halles remplacée par le buste d’Antonin Proust. Son soubassement est constitué de *deux marches circulaires en granit, plus un refuge formant trottoir*.



Ad 79 40 Fi 10915 – Place du Marché

En plus de ces "déménagements", la statue de Judith va subir diverses mutilations. Ainsi en février 1897, Henri Wengenroth, directeur de *L'Indépendant des Deux-Sèvres*, fait publier dans son journal ces quelques lignes.

"PROTESTATION

Indépendant, Saint-Maixent

Judith, qui vous prie de ne pas la confondre avec *Judic*, une Juive comme elle mais qui n’était pas de Béthulie et ne sut jamais, comme moi, couper la... respiration à un général de Nabuchodonosor, vous adresse la protestation suivante :

Au temps où vous aviez dans votre région des hommes que l’on appelait panamistes et qui étaient fort généreux, surtout quand ça ne leur coûtait rien, on a commis un scandaleux abus de mon corps en l’exhibant bronzé sur la promenade de notre Ville ; j’aurais pu être aussi bien envoyée à Niort, mais il y avait pléthore de sujets de bronze c’est pourquoi on m’a envoyé ici, pour me monter sur une boîte d’allumettes de forme conique, j’allais écrire : comique.

Je n’avais pas demandé à y venir dans votre cité, d’autant plus que tous les samedis j’entends, de dos, les concerts les plus étourdissants d’animaux que ma religion, plus ancienne que la vôtre, considère comme immondes. – Tiens, ma bonne femme, tu n’aimes donc pas le cochon ? Et Holopherne ? – Holopherne dont je tenais la tête de la main gauche m’embêtait tout le temps, il geul... pardon ! il disait : Sacrénom d’un paraphymosis, ça n’sent pas bon par ici ! Et il y avait de quoi en effet : son nez était tourné contre une ... mettons vespasienne, si vous voulez, qui ne sentait pas précisément la fleur d’oranger.

Je m’embêtais à mourir dans votre pays et je me disposais à lever le pied lorsque je m’aperçus lundi matin, en voulant me couper les cors pour être plus à l’aise, qu’un quidam quelconque m’avait fait mon sabre. Ça ce n’est pas fort, et pour une fille d’Israël qui fait le neuf et le vieux en général, surtout en général, j’ai maudit au nom d’Abraham, d’Isaac, de Jacob et de Dreyfus, le sale chrétien qui m’avait refaite, moi, une Juive !

Mais ce n’est pas tout. Dans la nuit de mercredi à jeudi, pendant que je sommeillais paisiblement, les pieds sur mon coussin qui dépasse l’entablement – chef d’œuvre de Monjault et Saint-Denis sans doute – des mains pieuses ont déposé, en bas de mon sein que je n’appellerai pas virginal, puisque j’étais veuve, une pancarte.

Ne sachant lire l’hébreu et comprenant à peine le patois du pays, je n’ai pas pu lire, et puis il y avait quelque chose qui me gênait. Vous comprenez ? comme dirait la grosse caisse de votre symphonie. Voulez-vous, toujours par fil spécial et réponse payée, me dire ce qu’il y avait au-dessous de moi ?

Mais, d’abord, laissez-moi protester énergiquement contre l’abus que l’on fait de ma personne. Je n’ai jamais demandé à venir à Saint-Maixent et si Arton n’était pas en prison, il y a longtemps qu’il m’aurait enlevé de votre promenade autour de l’hexèdre de laquelle des vieux viennent tousoter, crachotter et des *bonnes* femmes de la campagne me dire des sottises en patois.

C’est vrai, ça, Monsieur, il y en a une, entre autres, qui a dit que j’étais la femme de Dumollard.

Merci d’avance

Judith

Voici belle dame, ce que vous n’avez pu lire, j’ai même prêté mon canif pour couper le câble qui tenait, un peu trop loin de vos regards, il est vrai, la célèbre pancarte et permettez que j’en supprime les fautes d’orthographe *voulues* :

« Pauvre Judith,

Ainsi désarmée, et tu n’as pu devant ces Vandales faire ce que tu fis naguère à ton fameux général Holopherne. (C’était écrit Olopherne, allô, alli, allah !) Toi qui sembles être si fière sur ton piédestal, nous t’ébranlerons (oh ! oh !), nous ne voulons pas que ton derrière (il y en a qui auraient écrit : ton luc) qui fut ainsi placé par la Municipalité (laquelle ?) reste comme ridicule devant un homme tel que Denfert (tiens ! tiens ! voici le bout de l’oreille !). Ta statue ainsi érigée (les voyous ne s’expriment pas ainsi) sur une place publique, est une marque indécente, (oh ! la ! Ousqu’est l’père la Pudeur !) puisque tu figures l’image du crime, ton corps et les exploits (et ceux du bombé ?) seront renversées, non pas un acte fortuit (la foudre ? le tramway ?) mais bien volontaire.

Recommande la surveillance des agents. »

Sans signature, ce qui ne nous surprend pas.

Pour copie conforme : H. Wengenroth.

P.S. – Nous ne voulons pas gâter cette boutade par des réflexions d’un ton sérieux mais nous aimons à croire que la Municipalité pourra trouver les auteurs de la mutilation faite à un objet d’art.

Il fut une Municipalité – la précédente – qui sut étouffer l’instruction d’un fait plus grave : la profanation de la statue de Denfert, une de nos plus pures gloires nationales. Nous n’en sommes plus là, aujourd’hui, et il est du devoir de tout citoyen de contribuer à la recherche des joyeux fumistes.

A inscrire ici ce propos tenu jeudi matin, vers 9 heures et demie, par M. Hublin, ancien maire de Saint-Maixent, propos qui nous a été répété devant témoins : « cette fois, on ne dira pas que c’est mon beau-frère, puisqu’il n’est pas ici ! ».

Qui veut trop prouver ne prouve rien."



Ad 79 40 Fi 8126 – Statue de Judith
[Judith avec son épée]



Ad 79 40 Fi 8125 – Statue de Judith
[Judith sans son épée]

Le journal *L'Indépendant des Deux-Sèvres*, au cours du mois de mars, rapporte que le glaive de Judith n’a toujours pas été restitué, qu’une enquête a été ouverte et que *quelqu’un à Saint-Maixent qui se fait fort de retrouver le sabre en question, sans avoir besoin – nous écrit Judith – de “frapper à deux portes”*.

Des plaisantins s’amusent, fin mai 1897, à remplacer le sabre en bronze de Judith par un autre en bois qui est de suite enlevé par la police. Ce n’est qu’en 1902, que le journal le *Mémorial des Deux-Sèvres*, relate que le sabre de Judith a été retrouvé par des pêcheurs dans la Sèvre, près du pont de chemin de fer.

En 1905, le *Mémorial des Deux-Sèvres* relate un nouvel acte de vandalisme sur la statue de Judith : le sabre a été tordu et brisé et la portion arrachée a disparu. En 1908, ce même journal se désole de l’état de la statue et demande sa restauration :

“La mutilation faite à la statue de Judith par de stupides vandales, reste toujours irréparable. L’œuvre du sculpteur Lombard, d’un modernisme tout particulier, ne saurait plus longtemps supporter cet affront.

Il est temps de faire disparaître les traces laissées par le passage de nos apaches iconoclastes.

Il est temps de remettre dans la dextre de l’héroïne juive, le glaive fatal qui lui permet, sur le général assyrien, son geste sanglant.... d’antimilitarisme préhistorique.

Nous pensons bien que notre jeune municipalité ne restera pas indifférente à la conservation de cette œuvre d’art qui orne si gracieusement nos belles promenades.

Nous espérons d’ailleurs que le voisinage du poste de police la préservera désormais de toute atteinte malveillante.”

En 1915, des farceurs noctambules s’amusent, de nuit, à ôter les deux chapeaux-enseigne de la devanture de M. Thebault, chapelier, rue Vaclair, pour les poser, l’un sur la tête de la statue de Judith, place des Halles, et l’autre sur celle d’Antonin Proust, en haut des promenades.

Cette farce inoffensive a fort amusé le public, mais a moins réjoui le commerçant aux dépens de qui elle a été faite.

La statue en bronze de Judith disparaît officiellement sous l’Occupation. Elle aurait été prise pour être fondue par les autorités françaises dans le cadre de la récupération des matériaux. On peut supposer, d’après le rapport du préfet, que la suppression de cette statue daterait du printemps 1942 (mais n’est en aucun cas le fait des occupants) : “Sur le plan local, l’enlèvement des statues et objets de bronze a fait l’objet de critiques qui, si elles ne sont pas dirigées contre le maréchal et le gouvernement, contiennent cependant beaucoup d’amertume. La population reste persuadée que cette récupération est imposée par les autorités allemandes et à leur profit. Une gerbe aux couleurs tricolores a été déposée sur le socle d’une *gloria victis* destinée à disparaître, par monsieur René Richard, ancien député de la 2^e circonscription de Niort. Ce geste, diversement commenté, a été généralement approuvé”.

Une information donnée par Daniel Naud confirmerait cette hypothèse : en effet il nous a expliqué que sur un document, on peut voir le démontage de la statue de Judith par une entreprise de maçonnerie de La Mothe-Saint-Héray, au tout début du mois de janvier 1942.

Assez étrangement, les délibérations du conseil municipal sous l’Occupation ne mentionnent jamais de démantèlement de cette statue. Le contexte ne s’y prêtait probablement pas.

Malheureusement, on peut difficilement espérer que cette statue dorme dans un grenier, ayant été très certainement fondue avec tant d’autres. Reste un espoir utopique, que le Ministère de la culture conserve dans ses réserves une statue de Judith qui pourrait orner une place de la ville de Saint-Maixent-l’Ecole.

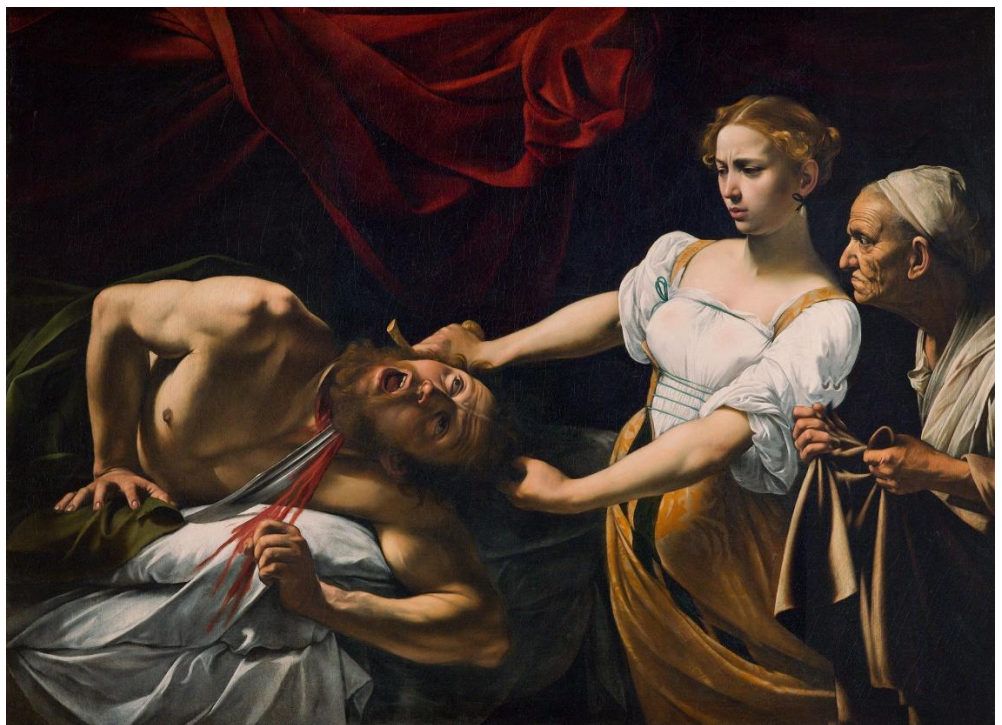
CHRISTELLE NORDEY-SANCE

Sources

- Registres de délibérations de Saint-Maixent (1891-1943)
- Ad79
- *L'Indépendant des Deux-Sèvres*
- *Le Mémorial des Deux-Sèvres*

Représentations de Judith dans l'art

Judith, Giorgione, Musée de l'Ermitage, vers 1504



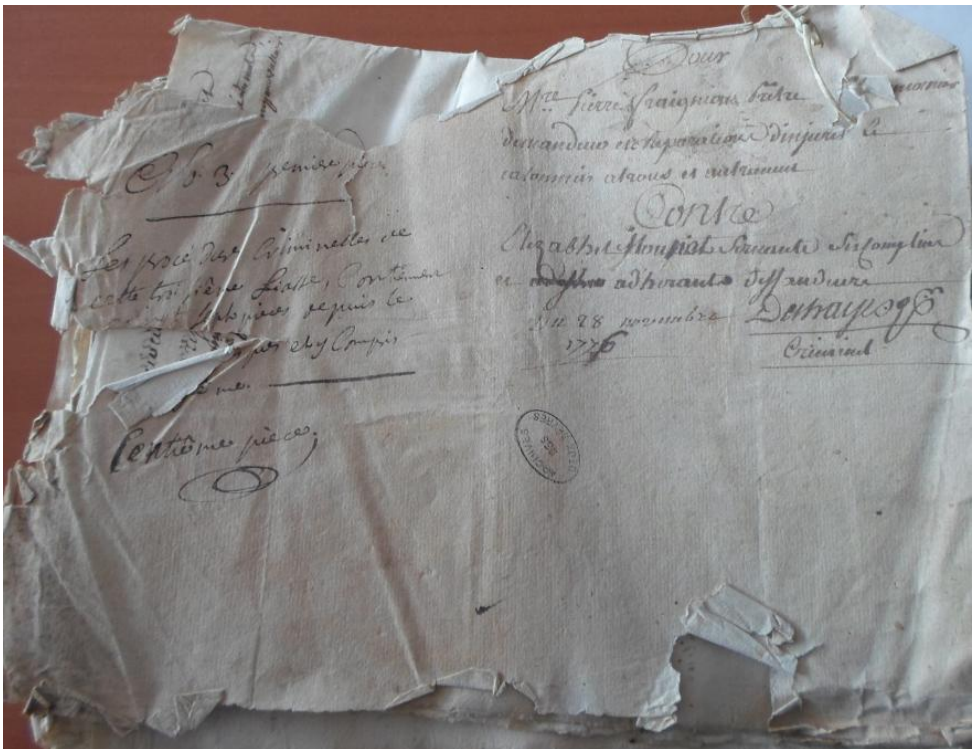
Judith décapitant Holoferne, Gentileschi, Musée de Capodimonte, 1612-1614



Judith avec la tête d'Holoferne, Fontana, Musée Davia Bargellini, 1595-1600



Judith et Holoferne, Donatello, Palazzo Vecchio, 1453-1460



Procédure de l’affaire Fraigneau – Ad 79

L’affaire Fraigneau ou un scandale dans la bourgeoisie de Saint-Maixent à la fin du 18^e siècle

A l’heure d’internet, les rumeurs sont nombreuses et circulent très facilement. Au XVIII^e siècle, elles existent aussi mais il est plus difficile de retrouver leur trace, *a fortiori* pour une petite ville comme Saint-Maixent. Par chance, celle dont est victime Pierre Marie Fraigneau en 1777 a laissé plusieurs documents : une lettre y fait allusion, une procédure judiciaire l’explique, un acte notarié rapporte la transaction qui a suivi et un témoignage permet d’en connaître le dénouement.

C’est la lettre du 19 février 1777 qui m’a permis de découvrir cette affaire. Le saint-maixentais Maixent Etienne Garnier (1752-1813) est alors à Paris d’où il écrit à son père, Jean Etienne Garnier (1719-1784) resté dans le Poitou. Dans un brouillon conservé aux archives départementales des Deux-Sèvres, Maixent Etienne Garnier s’interroge sur ce qui arrive à Pierre Marie Fraigneau : « l’affaire de M. Fraigneau est bien singulière, elle est je crois unique dans son genre et il est inconcevable au point où y est poussé l’animosité si ce complot eut été conduit avec autant d’adresse qu’il y a eü de méchanceté s’eut été un coup mortel pour luy dont il n’en serait jamais revenu ».

Plusieurs questions émergent alors. Qui est ce Pierre Marie Fraigneau dont il est question ? Quel a été l’objet de la rumeur ? Alors que cette lettre sous-entend une fin heureuse, comment l’affaire s’est-elle réellement réglée ?

SCANDALE A SAINT-MAIXENT

Une rumeur accablante

Pierre Marie Fraigneau de l’Isle est né le 16 août 1743. Son père, Jean Fraigneau, est marchand à Saint-Maixent et sa mère se nomme Jacqueline Chaillot. Pierre Marie Fraigneau est prêtre et cumule les bénéfices ecclésiastiques. Chapelain de Sainte-Marie-Madeleine, il est aussi aumônier des religieuses de l’Union Chrétienne de Saint-Maixent.

Il est alors, à la fin de l’année 1776, la cible d’une rumeur qui enfle dans la ville. Elle est colportée par Elisabeth Mounet, domestique chez madame Corbin, la veuve du notaire Louis Babu. Cette servante répète à qui veut l’entendre qu’elle est enceinte de ce prêtre. Elle affirme également qu’il a voulu lui donner un « remède » pour avorter.

La prise en charge par l’Eglise

Le 17 novembre 1776, l’official du diocèse de Poitiers arrive à Saint-Maixent. Il s’agit d’un juge ecclésiastique. Cet official s’appelle de Cressac mais Brissonnet, l’archiprêtre de Saivres, s’occupe des détails pratiques. Croisant Pierre Marie Fraigneau dans la rue, il lui demande de venir à 19 heures chez le président du siège royal Sauzeau. A son arrivée, Brissonnet lui dit qu’il est un « malheureux ». Fraigneau pense qu’il fait allusion à l’échec qu’il vient d’essayer pour obtenir la place de chapelain. Mais rapidement, Brissonnet lui parle plus sèchement, utilisant un « ton vif ». Selon Fraigneau, sa hiérarchie, donnant foi à ces rumeurs, l’aurait traité de « scélérat », de « mauvais prêtre » et de « libertin qui a voulu forcer une femme ». Fraigneau se défend mais peine à se faire entendre : il connaît seulement cette femme pour l’avoir vue chez son employeuse madame Babu et ne lui a parlé qu’une fois au confessionnal.

Le prêtre est ensuite confronté à son accusatrice qu’on va quérir chez l’abbé de Nyort. Elle entre, le ventre rond, et prétend alors être enceinte de huit mois. Elisabeth Mounet évoque même des « faits abominables » car elle prétend avoir subi plusieurs attouchements alors qu’il lui donnait l’extrême-onction. Le prêtre aurait ensuite réitéré une fois chez la dame Babu. Après des hésitations, elle reconnaît qu’elle ne lui en a jamais parlé directement et que ce n’est pas lui qui lui a remis une potion pour avorter mais qu’elle l’a quand même reçue. Redoutant d’avaler cette médication, elle l’a remise à l’homme de loi Nosereau.

Les faits sont donc inexcusables. L’aumônier est accusé de viol et de tentative d’avortement, ce qui entraîne une enquête civile.

UN COMLOT RAPIDEMENT EVENTE

Fraigneau porte l’affaire devant le lieutenant général criminel de Saint-Maixent, Dominique François Pasquier. La plainte est déposée le 28 novembre 1776. Le procureur du roi Dubois fait assigner les témoins du 2 au 5 décembre 1776.

Des témoignages accablants

Audition du 2 décembre 1776

Dès la première journée d’audition, l’accusation est affaiblie. Catherine Corbin veuve Babu, chez qui la servante Mounet est domestique, relate que Fraigneau n’est venu que trois fois chez elle : pour le 1^{er} janvier 1776, puis à la mort de son mari et enfin au décès de la veuve Delafond. Sa servante lui a avoué n’avoir jamais été enceinte mais avoir seulement eu des rapports sexuels avec Fraigneau. Le témoin raconte qu’elle l’a congédiée ultérieurement puisqu’elle médissait à son sujet.

Puis, les parents de la servante expliquent que leur fille est actuellement alitée, malade et qu’il y a quelques années, elle a eu le même mal qui la rendait « imbécile » selon le père, qui « tient de la folie » selon sa mère. Après avoir dit à sa mère qu’elle était enceinte du prêtre, elle s’est d’ailleurs rétractée. La mère qualifie Fraigneau de « prêtre vertueux ».

Plusieurs Saint-Maixentais attestent ensuite avoir vu alternativement Elisabeth Mounet grosse et mince.

Les propos tenus par la servante sont parfois incohérents. Françoise Tillac, de Saint-Maixent, raconte ainsi que ladite Mounet lui a dit la semaine précédente, en pleurant, qu’elle était enceinte de huit mois.

Audition du 3 décembre 1776



Puy Morillon (Saivres) : le village d’origine d’Elisabeth Mounet

Cette journée permet de mieux cerner la personnalité de l’accusatrice. Elisabeth Mounet semble se repentir comme en atteste Jean Pasturault, son voisin du Puy Morillon de Saivres. Il raconte que la sœur d’Elisabeth lui a avoué que la servante avait des remords d’avoir accusé Fraigneau. Le témoin, comme une dizaine d’autres, relate cependant des faits survenus il y a une dizaine d’années : Elisabeth Mounet avait alors accusé son voisin Chopineau de lui avoir « fait un enfant ». Le curé de Saivres, Brissonnet, avait à l’époque demandé au jeune homme de l’épouser. Comme il n’y avait aucune preuve et qu’elle n’était finalement pas enceinte, l’affaire n’avait pas eu de suite. Cependant, la jeune femme a continué de l’imaginer partout, disant même qu’il la menaçait d’un couteau.

La personnalité tourmentée d’Elisabeth Mounet est confirmée par deux autres témoins. Catherine Grousset a vu Elisabeth Mounet le 2 décembre 1776, c’est-à-dire la veille et Mounet lui a dit qu’elle ne savait pas si elle était enceinte et lui a confié que rien ne s’était passé. Par contre, elle a rapporté à Madeleine Tillac rencontrée le même jour qu’elle avait eu un « commerce charnel » avec le curé Fraigneau, tout en lui racontant le lendemain qu’il n’y avait eu que des insultes sans relation sexuelle.

La pathologie d’Elisabeth Mounet est différemment qualifiée par ses voisins. Jean Pasturault parle d’une maladie qu’il nomme « geste de folie » tandis que sa femme Marie Rossard évoque « une maladie de vapeur ». Jean Claveau l’accuse pour sa part d’être « une babiliaude et une menteuse », Madeleine Tillac « une grande menteuse ».

Le curé Brissonnet est alors appelé puisqu’il semble pouvoir expliquer qui est réellement l’accusatrice.

Audition du 4 décembre

Le curé de Saivres, Brissonnet, se retranche derrière sa fonction de confesseur pour se taire, reconnaissant seulement qu’il a fait appeler Elisabeth Mounet qui se disait enceinte pour paraître devant l’official et précise que quelques jours après, elle lui a avoué qu’elle ne l’était pas.

Cinq autres habitants témoignent avoir vu Elisabeth Mounet alternativement enceinte et non enceinte. Catherine Colas, également domestique chez les Babu, atteste qu’Elisabeth Mounet lui a dit avoir eu des relations sexuelles avec le prêtre Fraigneau chez sa patronne.

Cette journée permet donc de retenir la préméditation.

Audition du 5 décembre 1776

Cette audition est peu instructive. Les différents témoins entendus attestent des accusations mensongères d’Elisabeth Mounet à l’encontre de Chopineau et montrent que Brissonnet est intervenu dans cette affaire, sans savoir exactement de quelle façon.

Il ressort aussi de plusieurs témoignages que Brissonnet et Elisabeth Mounet se sont rencontrés avant l’audience devant l’official. Pierre Jacques Dubois, contrôleur des actes de la ville, relaie la rumeur publique : Fraigneau n’est pas responsable et on essaye d’organiser une cabale contre lui.

A l’issue de ces auditions, l’accusation est donc très affaiblie. La jeune femme a déjà proféré ce genre d’accusation et donne des versions discordantes selon les jours et les interlocuteurs. En même temps, l’idée d’une initiative concertée progresse. Il est alors nécessaire d’entendre Elisabeth Mounet. Elle est décrétée de « prise de corps » le 6 décembre 1776, ce qui signifie qu’elle est emprisonnée.

Un mémorialiste saint-maixentais raconte la façon dont Elisabeth Mounet est confondue : « Fraigneau obtient un ordre, par suite duquel, deux sages-femmes et un médecin visitent la jeune servante : on trouve qu’elle a sur le ventre une vingtaine de linges placés de manière à simuler une grossesse »...

Les interrogatoires de l’accusatrice : vers la recherche de la vérité

Premier interrogatoire

Dès le 7 décembre 1776, Elisabeth Mounet subit donc son premier interrogatoire. Entrée au service des Babu 14 mois auparavant, elle n’a vu Fraigneau que trois fois dans cette maison et ne va jamais le voir pour se confesser, lui préférant Brissonnet. Elle a été malade deux ou trois ans auparavant et a dû recevoir l’extrême onction. C’est huit jours après avoir reçu ce sacrement que Fraigneau lui a « mis la main dans des endroits qui n’étaient pas honnêtes », « sous ses jupes ». Elle n’a pas osé lui interdire car c’était un prêtre mais elle l’a raconté à d’autres personnes. Mounet avoue que la bouteille pour avorter n’a pas été donnée par Fraigneau et que c’est de l’eau. Si elle a dit que c’était un produit destiné à la faire avorter, c’est qu’« elle l’avait dans sa teste et que c’était une faiblesse ». Selon ses déclarations, personne ne l’a influencée pour accuser Fraigneau, elle n’a donc pas de complice. Quant au fait qu’elle soit alternativement grosse et maigre, elle explique que c’est naturel et qu’elle n’a pas mis de linge sous ses jupes et sur sa poitrine. Elle raconte que lorsque Brissonnet l’a fait chercher pour la présenter devant l’official, la fille de sa patronne Babu était là et lui aurait dit de prétendre qu’elle était enceinte de deux ou trois mois. Elisabeth Mounet précise avoir quitté la maison Babu à cause de son état et reconnaît s’être vantée de pouvoir faire chasser Fraigneau de la ville. Si elle a rencontré Brissonnet avant, c’était pour se confesser et plus tard pour se faire consoler d’avoir accusé à tort Fraigneau. En même temps, elle se répandait dans Saint-Maixent en disant que devant l’official, Fraigneau était pâle comme un mort. Elle nie avoir accusé Chopineau de viol, n’ayant évoqué que des caresses.

Ce premier interrogatoire laisse à penser que sa démarche est isolée même si des personnes semblent avoir tenté de l’influencer. L’enquêteur constate cependant qu’elle contredit les déclarations de plusieurs témoins, notamment en ce qui concerne Chopineau. Enfin, l’accusation d’avortement disparaît.

Deuxième interrogatoire

Le 16 décembre 1776, Elisabeth Mounet concède qu’elle n’a pas tout dit pour préserver Louise Geneviève Pallardy, une amie de la fille de son employeuse, qui lui a notamment conseillé de parler d’une grossesse de cinq à six mois. Selon Mounet, Louise Geneviève Pallardy voulait faire exclure le prêtre de Saint-Maixent car c’était un « malheureux qui méritait d’être enfermé ». Mounet reconnaît que Brissonnet n’y croyait pas mais qu’elle ne lui a jamais dit la vérité.

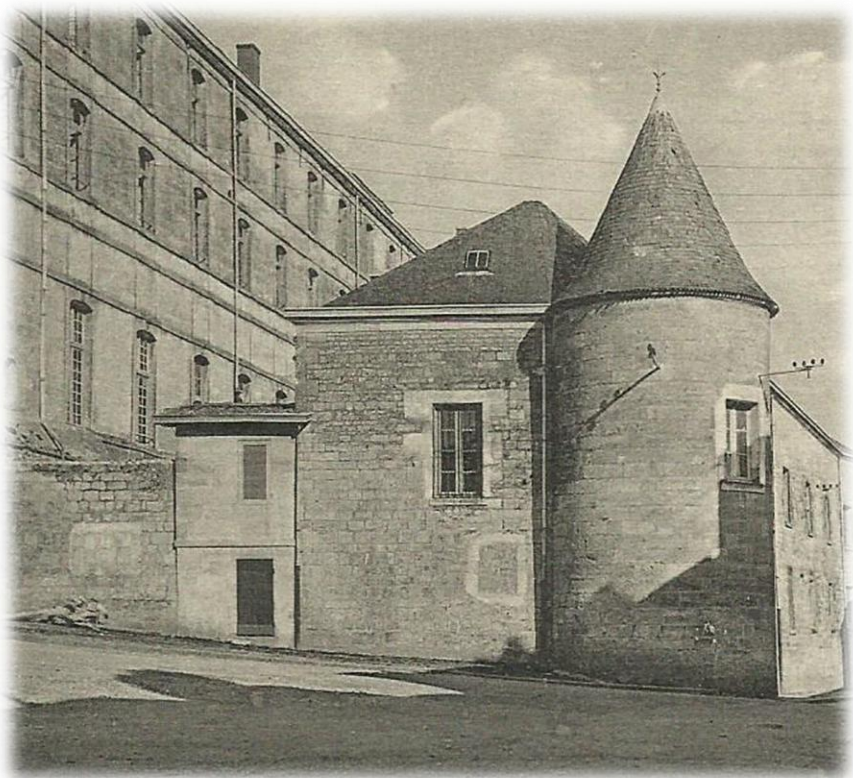
Pierre Marie Fraigneau dépose donc une nouvelle plainte. L’enquête vise donc désormais à démasquer les complices de la malheureuse servante.

La conséquence des interrogatoires d’Elisabeth Mounet : une nouvelle information

L’interrogatoire d’Elisabeth Mounet et des témoins démontre que l’accusatrice n’a peut-être pas agi seule. Plusieurs personnes sont citées : la fille de ses employeurs Catherine Gabrielle Babu, Louise Geneviève Pallardy de Saint-Maixent et Louise Anne Mallespart qui habite le faubourg Chalon à Saivres. Toutes ces jeunes femmes appartiennent à la petite et moyenne bourgeoisie de la région. En effet, la demoiselle Babu est fille de notaire et Louise Anne Mallespart est fille du sieur Charles Mallespart et Renée Michelin. Il semble bien que Louise Geneviève Pallardy soit la demoiselle Pallardy née le 3 novembre 1733 du fermier de la seigneurie de Boisragon, Louis Pallardy, et de Radegonde de la Pierre. Pour le lieutenant criminel, il s’agit également de mieux cerner le rôle de Brissonnet.

De nouveaux témoins entendus

Le 30 décembre 1776, sept nouveaux témoins sont entendus. Parmi ceux-ci, la servante Marie Mouniet affirme que Mounet avait répété que c’était Fraigneau qui avait envoyé la bouteille pour avorter. Ce témoignage apporte peu d’éléments puisqu’Elisabeth Mounet est déjà revenue sur ses déclarations. Par contre, la religieuse Louise Guerry témoigne avoir vu plusieurs fois Mounet aller rencontrer Brissonnet chez les Bénédictines. Sept à huit mois plus tôt, elle a également surpris Pallardy et Mallespart causant dans la buanderie des Bénédictines. Elle explique que Catherine Gabrielle Babu est venue trois jours de suite et même plusieurs fois par jour avec, de l’aveu même de Babu, des « choses de conséquence à dire ». Une autre bénédictine, Marie Doucet, confirme les visites fréquentes de Babu. L’implication de Babu et Pallardy est encore certifiée par un témoignage, celui de Jeanne Guionnet, paroissienne de Saint-Saturnin qui a vu Mounet aller chez Pallardy. Elle précise que Babu lui avait avoué qu’Elisabeth Mounet avait pris chez elle une demi-bouteille de verre pour accuser Fraigneau.



Le couvent bénédictin de Saint-Maixent où le curé Brissonnet reçoit de nombreuses visites...

Le nouvel interrogatoire d’Elisabeth Mounet

Le 11 janvier 1777, on demande à Elisabeth Monnet si elle a réfléchi depuis son dernier interrogatoire. Dès la première réponse, elle avoue qu’elle a été poussée à de telles accusations par Babu et Pallardy. L’objectif était de faire partir ce prêtre. Elle se confie alors. Louise Geneviève Pallardy l’a fait venir plusieurs fois chez elle et l’a aussi retrouvée chez les Babu. C’est également elle qui lui a dit de déclarer son enfant aux greffes en désignant Fraigneau comme le père. C’est encore Louise Geneviève Pallardy qui a eu l’idée de dire que c’est Fraigneau qui lui avait donné la bouteille pour la faire avorter. Babu assistait à ces séances mais elle était influencée par Louise Geneviève Pallardy. Mounet a été poussée à aller voir Brissonnet chez les Bénédictines pour mentir sur Fraigneau. Si elle a dit en ville qu’elle le ferait enfermer grâce à l’aide de Nosereau et Brissonnet, c’est également parce que Pallardy l’en avait assurée.

La servante cite aussi le nom de Mallespart qui était pensionnaire chez les dames de l’Union Chrétienne. Mallespart a affirmé que Fraigneau s’était vanté de « pouvoir coucher » avec la Supérieure du couvent s’il le voulait.

Elisabeth Mounet cite donc le nom des trois personnes liées à cette affaire. Elle accuse tout particulièrement Louise Geneviève Pallardy. Dès le 20 janvier est signé un décret de prise de corps à l’encontre de Pallardy, Babu et Mallespart. Elles sont incarcérées à la conciergerie de Saint-Maixent.

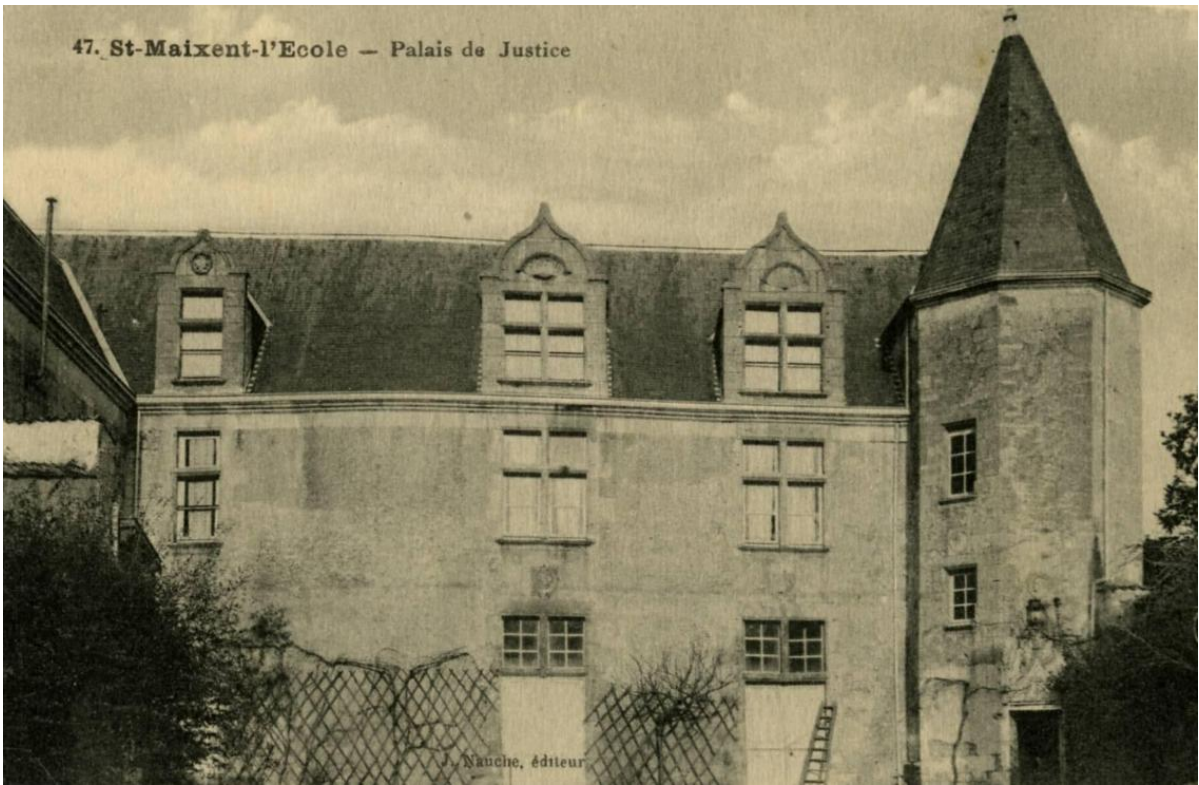
Une affaire à rebondissements

Des complices démasquées

Audition de Louise Geneviève Pallardy

Le 21 janvier 1777, Louise Geneviève Pallardy est interrogée la première. Elle a 42 ans et vit à Saint-Maixent, dans la paroisse Saint-Saturnin. Elle est celle qui a été la plus mise en cause par Elisabeth Mounet. Elle tente évidemment de limiter son implication. Elle reconnaît s’entretenir avec Catherine Gabrielle Babu tous les jours. Elle a bien constaté que la Mounet était enceinte mais si elle est allée voir Brissonnet, c’était uniquement pour parler de ses nièces. Au départ, elle n’avait pas connaissance de la bouteille et n’a jamais encouragé Mounet dans ses démarches. Elle n’a jamais affirmé que Fraigneau devait être enfermé car « c’était un misérable capable de tout excepté du bien ». Elle concède avoir conseillé à la Mounet d’aller aux greffes sans citer le père car elle pensait qu’elle était réellement enceinte. Elle n’a pas forcé la servante Mounet à se rendre chez les Bénédictines pour dénoncer Fraigneau. Mallespart lui a bien dit que Fraigneau se vantait de pouvoir coucher avec la supérieure de l’Union chrétienne mais le prêtre l’avait déjà mentionné devant elle et son frère le chapelain. Ce dernier a aussi déclaré que son frère avait fait des enfants à deux ou trois filles de Saint-Georges-de-Noisné.

Louise Geneviève Pallardy multiplie donc les dénégations et essaye de répartir les responsabilités.



*Hôtel Balizy : palais de justice et prison depuis 1625
Ad 79 40 Fi 8338 – Palais de justice, hôtel Balizy*

Audition de Louise Anne Mallepart

Le 23 janvier 1777, c’est au tour de Louise Anne Mallepart d’être questionnée. Elle habite près de Saint-Maixent, dans le faubourg Châlon à Saivres. Agée de 37 ans, elle tente aussi de se justifier. Elle ne connaît la servante Mounet que pour l’avoir vue à l’église mais elle a bien entendu parler de l’affaire. Elle n’a pas comploté avec Babu et Pallardy contre Fraigneau. Elle n’a pas vu Babu depuis le début de cette affaire et une seule fois Brissonnet au confessionnal mais sans parler de l’affaire. Face à l’accusation d’Elisabeth Mounet, elle reconnaît avoir dit que Fraigneau se vantait de pouvoir coucher avec la supérieure du couvent mais le prêtre l’avait ouvertement dit en précisant que c’était d’ailleurs une « vieille routière de Paris ». Il y a huit mois, elle a effectivement parlé à Brissonnet et Pallardy près de l’église et non dans la buanderie des Ursulines.

Louise Anne Mallepart essaye donc aussi de minimiser son implication même si elle semble avoir un rôle moindre, davantage de « relais » dans cette histoire.

Audition de Catherine Gabrielle Babu

Le même jour, Catherine Gabrielle Babu est interrogée. Elle a 37 ans et vit dans la paroisse Saint-Saturnin. C’est Mounet qui lui a dit qu’elle était enceinte deux jours avant de quitter son service mais elle a ensuite constaté qu’elle était parfois très mince sans se douter qu’elle avait mis des linges pour simuler une grossesse. Sa servante n’est allée que rarement chez Pallardy. Le témoin réfute avoir conseillé d’aller voir l’official et d’accuser Fraigneau. Chez l’abbé de Nyort, elle affirme qu’elle n’a jamais conseillé à Mounet de déclarer qu’elle était enceinte de 3-4 mois mais qu’elle ne faisait que répéter ce que Mounet lui avait confié. C’est Mounet qui leur a parlé de la bouteille pour avorter soi-disant donnée par Fraigneau. Babu conteste avoir traité Fraigneau de « drôle » ou « misérable ». Les rendez-vous avec Brissonnet chez les Ursulines s’expliquent par la volonté de savoir si Mounet était enceinte et elle reconnaît que dans ces discussions, Brissonnet voulait savoir la vérité.

Audition de Louise Geneviève Pallardy

Le 25 janvier 1777, Pallardy est de nouveau interrogée. Il faut savoir qui est le véritable « cerveau » du complot. Elle reconnaît avoir discuté de l’affaire avec Mallepart. Elle avait conservé une lettre envoyée par Brissonnet qu’elle a ensuite brûlée. Ce document était une invitation à un rendez-vous chez les Bénédictines. Lors de cette entrevue, Brissonnet lui a demandé son avis sur cette affaire car il ne savait pas si Mounet avait pu être violée par Fraigneau. Elle lui a répondu qu’elle ne voulait pas s’en mêler.

Devant ces accusées qui renvoient notamment les responsabilités sur Elisabeth Mounet, il faut savoir ce qu’en pense la servante.

Audition d’Elisabeth Mounet

Ce même jour Elisabeth Mounet est entendue à nouveau. Dès le début, Brissonnet lui a assuré qu’il aurait soin d’elle dans cette affaire. A la question « avez-vous dit à Babu et Pallardy que des manœuvres se montaient ? », elle répond que c’est Pallardy qui lui avait dit qu’on allait attendre le changement d’évêque pour accuser Fraigneau. Louise Geneviève Pallardy lui a conseillé deux fois d’assurer qu’elle était enceinte de Fraigneau : une fois chez Pallardy et une fois chez Babu en présence de madame mère et de sa fille.

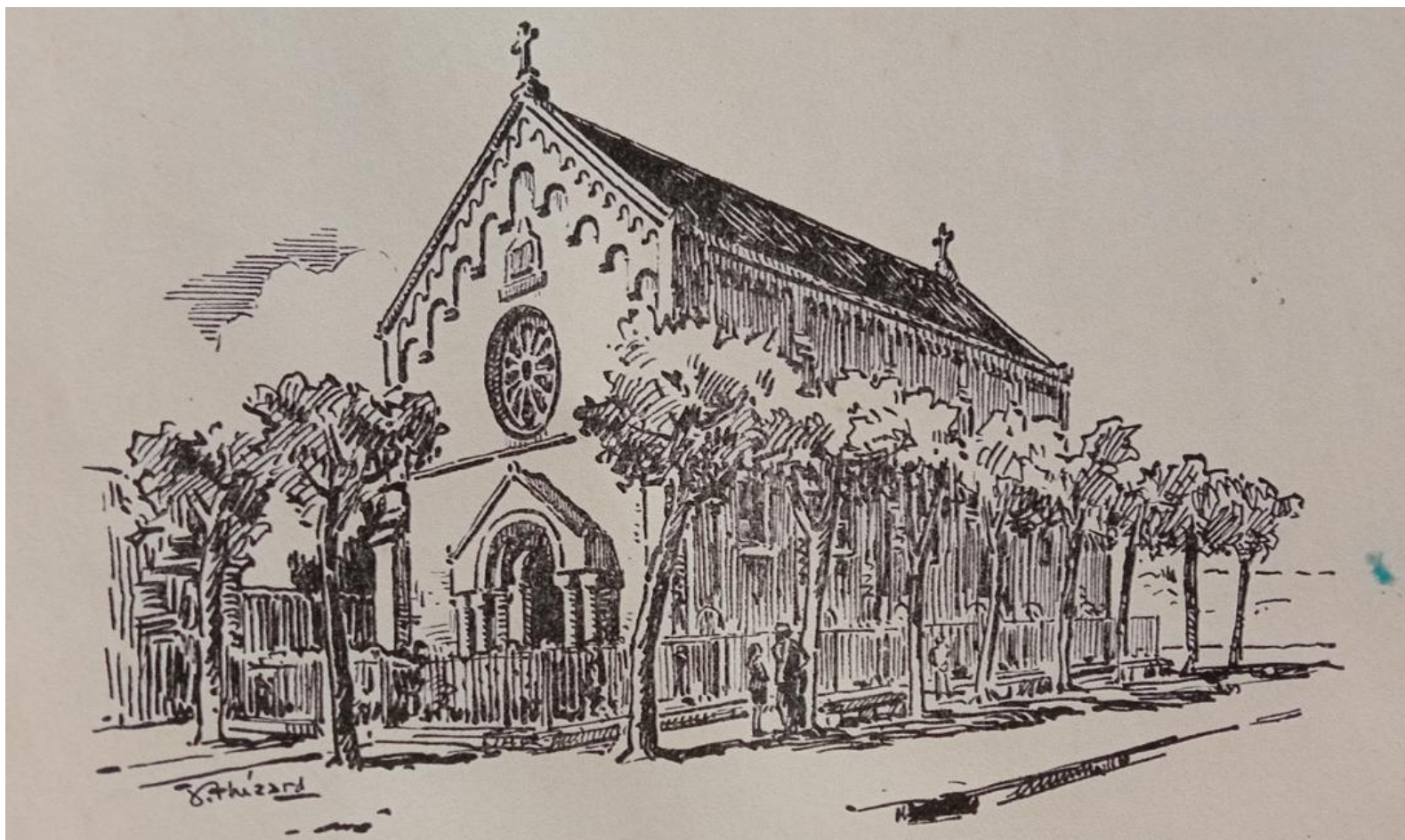
La domestique met donc de nouveau en cause Catherine Gabrielle Babu et Louise Geneviève Pallardy.

Audition de Louise Geneviève Pallardy

Pallardy est interrogée le 29 janvier 1777. Elle prétend qu’elle n’a jamais dit qu’une « conspiration » se formait contre Fraigneau. C’est Mounet qui lui aurait dit cela. Elle maintient n’avoir jamais suggéré à Mounet de faire semblant d’être grosse, pas plus qu’elle n’a envisagé d’attaquer Fraigneau mais elle a seulement proposé de le dénoncer si c’était vrai. Elle tente en même temps de dévaloriser Mounet en répétant que Brissonnet lui a préconisé de ne pas trop se fier à elle. Elle reconnaît qu’elle a reçu deux lettres en prison par l’intermédiaire d’un soldat prisonnier mais elle les a brûlées et ne dira pas qui était l’expéditeur.

Audition de Louise Geneviève Pallardy

Finalement, Pallardy est interrogée une dernière fois le 12 février 1777. Lors de ce dernier interrogatoire, après avoir « croupi » en prison, elle avoue tout : que Babu a effectivement traité Fraigneau de « gueux » et « misérable » et qu’elle a autant de torts que toutes les deux. Elle n’avait pas compris que Fraigneau serait puni, qu’elle voulait seulement « remettre de l’ordre à cet hypocrite ». La lettre qui l’invitait à un rendez-vous matinal chez les Bénédictines était écrite par Brissonnet mais l’adresse de la main de Mallepart, ce qui prouve que tout était préparé. Cette dernière lui a livré que le lieutenant général l’avait incitée à ne pas compromettre le père Brissonnet car Fraigneau voulait le perdre. Brissonnet semble d’ailleurs avoir un rôle très trouble. Dans l’interrogatoire, Pallardy raconte qu’il leur avait précisé « si vous apprenés quelque nouvelle contre la réputation du sieur Fraigneau, avertissé men, j’y mettrai de l’ordre ». Brissonnet affirmait que depuis que Fraigneau était allé chez les Dames de l’Union Chrétienne, il se signalait par sa mauvaise conduite. Le curé de Saivres leur avait d’ailleurs confié qu’il n’y allait plus car il avait transformé les mœurs des religieuses. Les comploteurs assurent ainsi que Fraigneau restait longtemps dans la chambre de la supérieure et en sortait en cachette. C’est donc Babu qui lui a demandé d’ourdir une machination contre Fraigneau pour qu’il perde sa place d’aumônier et n’obtienne pas celle de chanoine. Brissonnet a ainsi organisé la dénonciation de ce prétendu viol.



Joël Thézard, artiste multiforme, passé par Saint-Maixent. . .

Il est difficile de résumer en quelques mots cette figure niortaise disparue en 1957. Son œuvre (livres, sculptures, dessins, lithographies...) a pris tant de formes différentes et elle s'étale sur toute une vie ! Elle est dispersée en plusieurs lieux, plusieurs musées et, puisqu'il a eu des descendants, enfants de ses filles aînées et de son fils Jacques, il y a certainement beaucoup de tableaux dans des collections privées.

Cet article ne prétend donc pas être exhaustif. Il se veut l'hommage d'une ancienne Niortaise au père de trois personnes qui fréquentaient avec elle le temple de Niort, les trois derniers enfants issus de son mariage avec Jeanne Poirier : Jeannette née en 1922, Monique et Jacques, jumeaux nés en 1929. Et puis, bien d'autres personnes ont évoqué devant moi le professeur de dessin, ses anciens élèves par exemple, comme Paul Malan, qui était peintre et encadreur à Niort, et d'autres artistes niortais comme Michel Chenilleau et... mon propre père !

« Thézard, ça veut dire « trésor » et nous descendons du trésorier d'Henri IV, nous sommes protestants depuis la Réforme » me disait Jacques alors que dans les années 80, nous essayions en vain, avec des logiciels première génération inadaptés, de lier les recherches du Cercle Généalogique des Deux-Sèvres avec celles de la Maison du Protestantisme, laquelle était encore logée dans la petite sacristie du temple de la Couarde. Vérité ou légende familiale ? Qu'importe. Joël Elie Thézard est né en 1884 dans le Loiret, sa sœur Léonie dans l'Ain ainsi que son frère Zacharie. Ses parents, tous deux instituteurs, se fixent à Niort au début du 20ème siècle, revenant ainsi au pays natal, puisque Charles Thézard est de Goux-La Couarde et que son épouse Eloïse Vincent est née à Moncoutant.

Joël fait de brillantes études : théologie puis Beaux-Arts, et opte pour l'enseignement du dessin. Il bouge beaucoup pendant ses premières années de professorat, nommé à Bastia, Le Havre, Guéret... avant de se fixer au lycée de garçons à Niort. Il acquiert rue Terraudière, à quelques pas de ce qui est devenu le collège Fontanes, une propriété avec un parc planté de grands arbres – dont Monique, qui fut la dernière à l'habiter avant sa vente à la fin du siècle dernier, disait que « c'était un véritable paradis ». C'est actuellement un hôtel. La famille Thézard possède également une petite maison sur l'île de Ré.

Certaines personnes ont-elles plusieurs vies ? Ou leurs journées font-elles plus de 24 heures ? Les œuvres de Joël Thézard laisseraient penser qu'il se démultipliait... Professeur estimé, artiste reconnu, père attentif, il laisse une quantité d'œuvres dont les inventaires qui subsistent ne doivent donner qu'un aperçu... Nous pouvons assurer que les deux dessins réalisés pour le cinquantième anniversaire du temple de Saint-Maixent en 1926, ne sont pas répertoriés sur Internet. Et que le musée de Bois-Tiffrais nous a demandé un jour si nous n'avions pas dans nos réserves deux « très beaux plâtres » réalisés par lui et qui ont disparu...

La BNF recense pour sa part 22 ouvrages publiés (il y en aurait eu 40), illustrés, et dont une partie est issue de la maison d'édition qu'il fonde chez lui, 25 rue Terraudière. Ils sont d'une grande diversité :

- ouvrages pédagogiques comme « L'aquarelle sans maître » et « L'aquarelle en dix leçons »
- relations de voyages, illustrées d'aquarelles, comme « Rhin et Danube » écrit à la suite d'un voyage en Allemagne en 1946
- contes comme « Les contes marocains » et histoires pour enfants ... testés sur les siens
- romans historiques comme « La Chiourme du Roi » « Le Méreau d'argent » et « Le Martyre des pierres » écrit à partir de documents réels – notamment le cahier du Conseil Presbytéral- et qui raconte, de façon très vivante, les derniers jours de la communauté protestante niortaise avant que le temple de la rue des Remparts soit démoli à la Révocation. Ce livre dont il reste peu d'exemplaires est visible au Centre Jean Rivierre.

Joël Thézard est également illustrateur : c'est lui qui illustre la chanson « La Cévenole » dite aussi « L'hymne protestant », écrite par Ruben Saillens, dont on peut voir l'original au musée du Désert à Mialet, « Les Paraboles » chez Artes-Tuæ, « Les plus belles histoires » du pasteur méthodiste Marcel Arnal, « Aux pieds du Maître », manuel d'enseignement religieux publié par Istra... Imaginatif, il crée un jeu de l'oie biblique pour la Société des Ecoles du dimanche et un jeu de cartes bibliques... Il est moins heureux lorsqu'il fonde une revue en 1939 « La revue des loisirs », qui ne durera pas.

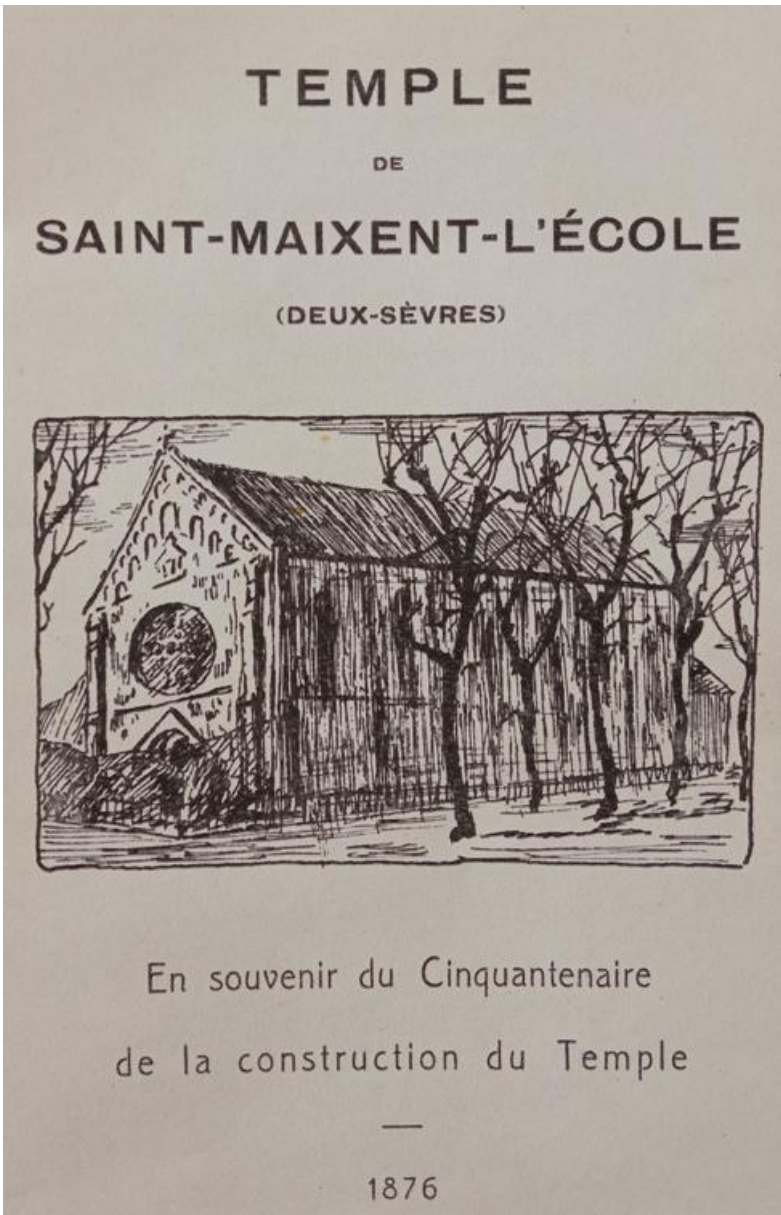
Nous ignorons à quel âge il prit sa retraite, après avoir tant donné à plusieurs générations d’élèves. Il semblerait qu’il ait écrit, dessiné et peint jusqu’à la fin de sa vie, avec une prédilection pour les paysages et les bâtiments. Peu de portraits, sinon celui qu’il fit de lui-même en 1920... Son œuvre la plus visible reste la table d’orientation du Donjon de Niort, il faut gravir des escaliers très raides pour la voir, mais elle vaut l’effort ! Tout comme la vue panoramique sur la ville et la Sèvre. Elle date de 1954.

Quel rapport entre Saint-Maixent et Joël Thézard ? Il n’a pas laissé de mémoires pour nous le dire – ou alors ceux-ci restent à découvrir. Mais on peut avancer qu’il était attaché à ses racines – Goux n’est pas si loin. Sa réputation étant faite dès qu’il a commencé à dessiner, la communauté protestante saint-maixentaise en 1926 lui a vraisemblablement commandé les deux dessins pour marquer le cinquantième anniversaire de la construction du temple – et les a fait tirer en carte postale. Alors que Joël Thézard sur Niort a laissé des témoignages de lieux qui ont disparu sous les nouvelles routes et les lotissements, le dessin du temple, exécuté avec beaucoup d’adresse à la plume, nous renvoie l’image du bâtiment tel que nous le voyons encore, si peu changé avec sa rosace, la grille qui l’entoure, les arbres plantés le long du trottoir... et même le banc entre deux arbres et le mur qui le sépare du jardin du voisin.

JOCELYNE CATHELINEAU

Sources

- sites Internet Wikiniort, Musée du Désert de Mialet, BNF, Archives Départementales des Deux-Sèvres.
- archives du temple de Saint-Maixent pour les cartes postales.
- Les peintres des Deux-Sèvres, François Wiehn.
- exemplaire personnel du « Martyre des Pierres » et souvenirs de Jeannette, Monique et Jacques Thézard (années 90 essentiellement).

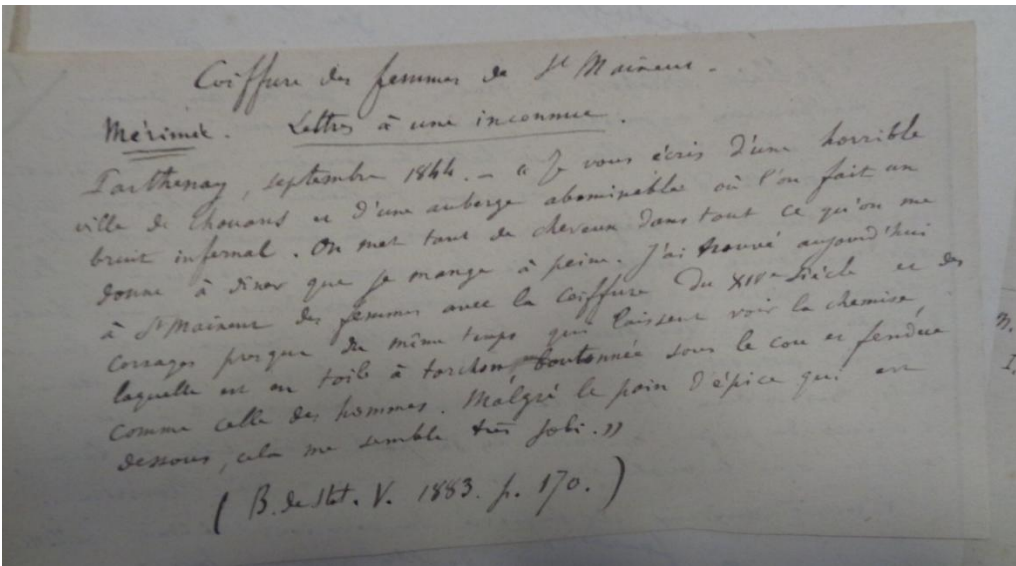




Ad 79 36 Fi 1300 – Costumes locaux sur les allées vers 1900. Piotes, créchoises à rubans, robes du dimanche (1890-1900]

Coiffure des femmes de Saint-Maixent

Mérimée – Lettre à une inconnue
Parthenay, septembre 1844 – Je vous écris d’une horrible ville de Chouans et d’une auberge abominable où l’on fait un bruit infernal. On met tant de cheveux dans tout ce qu’on me donne à dîner que je mange à peine. J’ai trouvé aujourd’hui à Saint Maixent des femmes avec la coiffure du XIV^e siècle et des corsages presque du même temps qui laissent voir la chemise, laquelle est en toile à torchon, boutonnée sous le cou et fendue comme celle des hommes. Malgré le pain d’épice qui est dessous, cela me semble très joli.

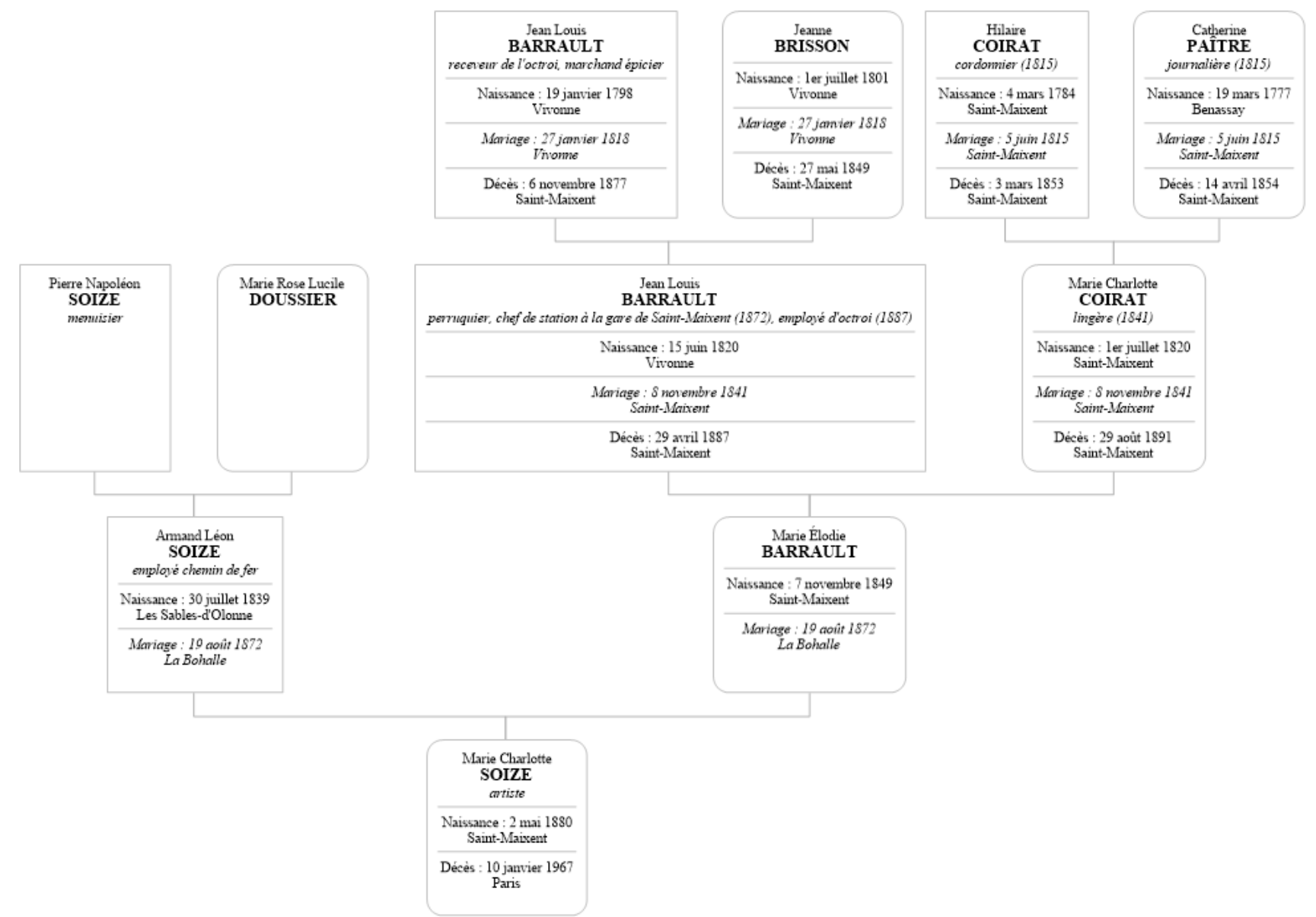


Ad 79 40 Fi 8179 – Coiffe de Saint-Maixent

Marie-Charlotte Soize (1880-1967)

Marie-Charlotte Soize est née le 2 mai 1880 à Saint-Maixent. Elle est la fille d’Armand Léon Soize, employé au chemin de fer et de Marie Elodie Barrault, modiste, native de Saint-Maixent, dont le père étant chef de station à la gare de Saint-Maixent. Elle décède à Paris le 10 janvier 1967.

En 1891, Marie-Charlotte Soize, sa mère et sa grand-mère, Marie-Charlotte Coirat, habitent n° 7 rue Chalon.

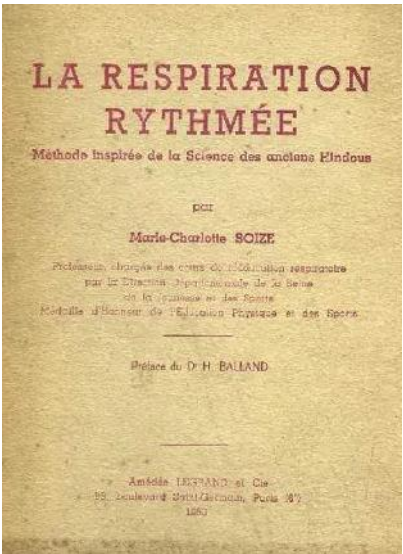


Artiste complète, elle fut cantatrice (*La Flûte enchantée*), chanteuse (*Le Muguet ; le Mai ; A une rose*, texte joint qui parle de Saint-Maixent) et poète.

Elle fit également des radio-concerts avec Benjamin Godard (1849-1895) et avec Colette Renard.

Marie Charlotte Soize est enfin l’auteure de *La respiration rythmée*, édité en 1953 qui enseigne une méthode de respiration en trois temps, inspirée du yoga.

JEAN-MARIE GODARD



À une rose

1. Ô toi si belle entre les roses
Fleur adorable, chaste fleur
Tu nous révéles bien des choses
On te respire avec bonheur

2. Tu laisses la bise mutine
Baiser tes pétales charmants
Le papillon qui te lutine
Est le plus heureux des amants

3. Ta vie éclore avec l’aurore
S’évanouit quand vient le soir
Puis se reformera encore
Dans le secret et dans le noir

C’est ainsi qu’à l’aube nouvelle
Toutes les âmes reviendront
Et dans la clarté éternelle
Doucement se réveilleront

Marie Charlotte Soize

Il y a 100 ans dans la presse à Saint-Maixent-l'Ecole (extraits)

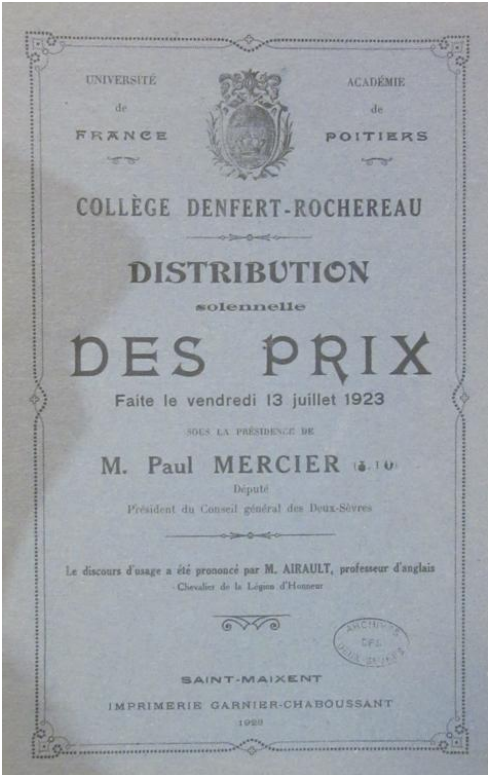


Mémorial des Deux-Sèvres, n° 152, 1.7.1926

Société botanique – Dimanche prochain, 4 juillet, herborisation publique à Lusignan (Vienne) sous la direction de M. V. Dupain, président de la Société, avec le concours de la Section poitevine.

Rendez-vous à la gare de Lusignan, à 13 h 5 de l’après-midi, à l’arrivée du train venant de Niort et se dirigeant vers Poitiers.

Collège Denfert-Rochereau – La distribution des prix aux élèves du collège et de l’Agriculture d’hiver est fixée au lundi 12 juillet à 9 h. La cérémonie aura lieu dans la salle des fêtes de l’Ecole militaire, sous la présidence de M. Simonnet, maire de la ville de Saint-Maixent. Le discours d’usage sera prononcé par M. marchand, professeur d’allemand.



Ad 79 16 J – Distribution des prix année 1923

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 154, 3.7.1926

Visite de journalistes – C’est lundi 5 juillet que se fera à Saint-Maixent, la visite des congressistes de l’Association professionnelle des journalistes de l’Ouest. Arrivée des autobus vers 10 heures, nos hôtes visiteront sous la conduite des membres du Syndicat d’Initiative, les beautés de notre ville si curieuse, par ses échappées sur la vallée de la Sèvre, sa remarquable abbaye, son école militaire. Ils se retrouveront dans le magnifique cadre de nos promenades où à midi, un déjeuner leur sera servi à l’hôtel Ingueneau, par la ville de Saint-Maixent et le Syndicat d’Initiative. A 2 heures, départ pour La Mothe par la forêt de l’Hermitain. Visite de l’Orangerie et de la Laiterie. Retour à Saint-Maixent pour 4 heures et départ vers Saint-Maixent. Le prix du déjeuner est fixé à 15 francs, que les membres du Syndicat qui désireraient y prendre part sont priés de verser en se faisant inscrire chez M. Ailleaume, 13 rue Chalons, avant jeudi, dernier délai. Ceux qui voudraient se joindre à l’excursion de La Mothe auront à donner leur nom et le nombre de places qu’ils désirent, à M. Ingueneau, quincaillier, rue Chalons. Le prix du voyage est fixé à 5 francs.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 155, 4.7.1926

Certificats d’études primaires – Ont été reçus :

Garçons. Saint-Maixent (école publique) – Gaston Boinot ; André Boubien ; Fernand Boutin ; Henri Dupuy ; André Furbault ; Raymond Lolot ; Hubert Menant et Jean Sardet.
Saint-Maixent (école privée) – Albert Prévost.
Nanteuil – Raymond Chaufaille ; Jallet ; Morin et Texier.
Romans – Druhet ; Nivelles ; Papet et Brouillon.
Sainte-Eanne – Delavault ; Devaux ; Dupuis.
Saint-Martin – Touche et Morisson.
Souvigné – Bernard ; Gaillard ; Moine ; Pétreau et Chauvineau.
Augé – Airault ; Bonneau ; Fouet ; Métais ; Passebon et Robineau.
Azay – Chuillet et Poussard.
Saivres – Lambert ; Martin ; Louis Souchard et Edmond Souchard ; Dromain ; Margeot et André Naudin
L’élève Boutin, de l’école de Saint-Maixent, a été classé premier et l’élève Edmond Souchard, de Saivres, deuxième, tous les deux avec la mention bien.
Filles. Saint-Maixent (école publique) – Jeanne Audinet ; Marcelle Brun ; Marthe Charron ; Yvette Delsol ; Jeanne Gaudin ; Madeleine Geoffrion ; Anna Grelet ; Suzanne More ; Alice Rossard et Irène Sicot.
Saint-Maixent (école privée) – Jeanne Marcille ; Alberte Métayer et Anne-Marie Pailler.
Exireuil – Jeudi ; Gauduchon ; Caillaud ; Mazelpeux et Bonneau.
Nanteuil – Antoinette Debernard et Angéline Raymond.
Saint-Martin – Rachel Dabin et Irma Bonneau.
Souvigné – Geoffret ; Germain ; Vachier ; Aimé ; Audebert et Monnet.
Augé – Belin ; Bonnifait ; Morisset ; Sicot et Thomazeau.
Azay – Picard ; Naud ; Alix et Gautron.
Saivre – Airault ; Delaumône ; Houmeau ; Nalin ; Souchard et Moreau
Le premier prix a été attribué à l’élève Marthe Charron, de l’école de Saint-Maixent, et le deuxième à l’élève Louise Gautron, de Cerzeau (Azay). Toutes nos félicitations aux lauréats, ainsi qu’aux maîtres et maîtresses, qui les ont bien préparés.
Cirque ménagerie Spessardy – C’est dimanche 4 juillet que le grand Cirque Spessardy donnera dans notre ville une représentation de gala. A côté de ses écuyers, écuyères, trapézistes, barristes, clowns, augustes, on exhibera une superbe cavalerie et une belle collection de fauves.
Citons l’attraction sensationnelle de la Cuvette mortelle exécutée en motocyclette au-dessus de la cage aux fauves.
Visite du parc zoologique toute la journée.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 159, 9.7.1926

La Gaule saint-maixentaise – C’est dimanche prochain 11 juillet qu’aura lieu, sur la rivière de la Sèvre, au lieu-dit le moulin de la Place, le grand concours de pêche annuel organisé par la société de pêche à la ligne, La Gaule saint-maixentaise.

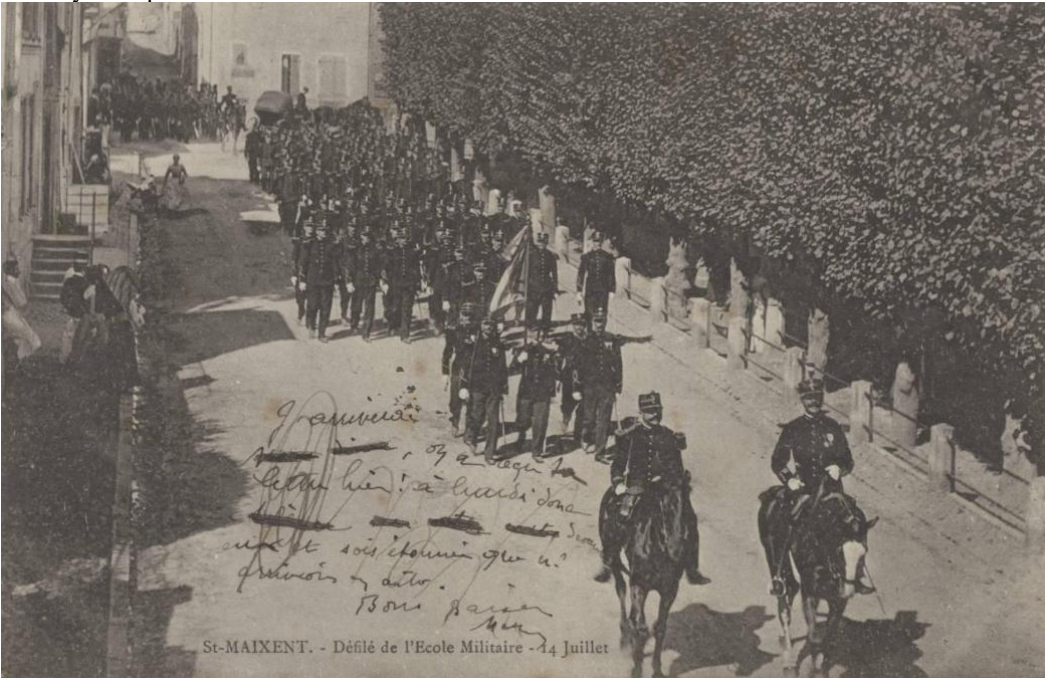
Cinéma des arts – Programme des samedi et dimanche 10 et 11 juillet : Danseuses indoues, documentaire ; D’abord, le devoir, drame en cinq parties ; Merveilles masquée, comédie en trois parties ; Roi des menteurs, comique en deux parties.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 161, 11.7.1926

Fête nationale du 14 juillet – Mardi 13 juillet, distribution des vivres aux indigents. A 20 heures, salves d’artillerie. A 21 heures, retraite aux flambeaux par la Lyre Saint-Maixentaise, avec le concours de l’Ecole militaire.

Mercredi 14 juillet, à 6 heures, salves d’artillerie ; à 8 heures, revue de l’Ecole militaire d’Infanterie ; lâcher de pigeons-voyageurs ; hommage à Denfert-Rochereau ; dépôt d’une palme au monument aux Morts ; à 10 heures, salle du théâtre, distribution des prix Hays-O-Clerc ; à 12 heures, banquet par souscription (prix, 12 francs), à 14 h 30, course cycliste d’amateurs, distance 15 kilomètres ; à 15 heures, place Denfert, grande manifestation sportive ; à 16 heures 30, concours de boules ; à 21 h., sur les promenades, concert par la Lyre Saint-Maixentaise ; à 22 heures 30, sous les halles, bal populaire.

M. le Maire invite ses concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons.



Ad 79 40 Fi 16631 – Défilé du 14 juillet [sans date]

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 175, 29.7.1926

Fête de la Gare – Le dimanche 1^{er} août prochain aura lieu la fête annuelle du quartier de la gare des voyageurs. De nombreuses attractions seront présentées. Le même jour à 15 heures, aura lieu l’inauguration du bassin de natation. Consulter les affiches pour les détails du programme.

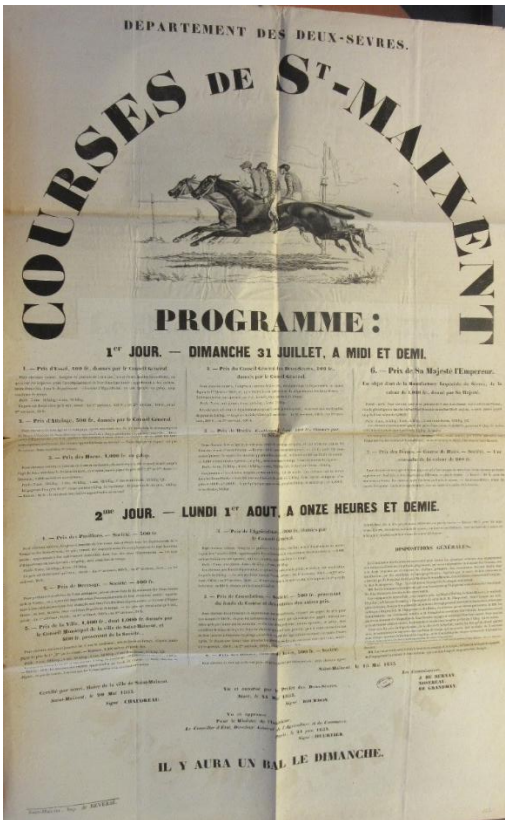
Cinéma des Arts – Programme des samedi et dimanche 31 juillet et 1^{er} août : *Toujours les poules*, documentaire ; *La chaîne*, superproduction Fox Film ; *Dudule orphelin*, comique en deux parties.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 179, 3.8.1926

Course de chevaux – Nous rappelons que les dimanches 8 et lundi 9 août, sur le terrain de la Fragnée, auront lieu à 14 heures des courses dotées de 20.000 francs de prix. Voici le programme :

Dimanche 8 août : Prix de la Société d’encouragement (trot monté) ; Prix du Conseil général (steeple-chase deuxième série) ; Prix de la Ville (course plate au galop) ; Prix du général Aimé (steeple-chase militaire troisième série) ; Prix de la Société sportive d’encouragement (steeple-chase militaire cross-country deuxième série).

Lundi 9 août : Prix de la Fragnée (trot attelé) ; Prix de l’Ecole militaire (steeple-chase) ; Prix de la Société d’Encouragement (Hors-série numéro 6) ; Prix du général Lavisse (steeple-chase militaire, première série) ; Prix Denfert-Rochereau (steeple-chase militaire, cross-country troisième série).



Ad 79 176 J – Programme du 31 juillet au 1^{er} août 1853

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 181, 5.8.1926

Nouvelles militaires – Les examens de sortie des élèves de l’active ont commencé le 2 août et se termineront le 12. Après l’établissement du classement et le choix des régiments, la promotion, qui a pris le nom de promotion de l’*Ouergha*, quittera définitivement Saint-Maixent le 17 août.

La prochaine promotion entrera à l’école dans les premiers jours d’octobre.

Parmi les nominations du 25 juin, nous avons omis de mentionner celle de notre sympathique compatriote, le lieutenant Pougnaud, de l’infanterie coloniale, nommé capitaine. Réparons cet oubli en ajoutant que le capitaine Pougnaud vient d’être déclaré admissible aux examens d’officier de gendarmerie. Nous lui adressons nos félicitations ainsi qu’au capitaine Desfontaines, également admissible.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 182, 6.8.1926

Ecole primaire supérieure – Voici les noms des élèves de l’école primaire supérieure ayant passé avec succès les examens pendant l’année scolaire 1925-1926 : Bourses d’enseignement primaire supérieure, troisième série : M^{elles} Irma Chaigneau, Elise Gaillard, Regina Morisson, Suzanne Nafréchoux. Admissible M^{elle} Marie-Louise Rigommier.

Quatrième série : M^{elle} Lucie Boutin. Admissible : M^{elle} Marie-Anne Morisset.

Brevet élémentaire : M^{elles} Yvonne Bonneau, Andrée Fichet, Lucienne Fouché, Suzanne Geoffrion, Renée Giraud, Adrienne Moine, Adrienne Morisson, Denise Motheau, Charlotte Pagnon, Marguerite Thomas.

Brevet d’enseignement primaire supérieur : M^{elles} Madeleine Bourreau, Andrée Fichet, Lucienne Fouché, Suzanne Geoffrion, Renée Giraud, Germaine Marcille, Adrienne Moine, Denise Motheau, Alida Mougon, Charlotte Pagnon, Marie Savarieau, Marguerite Thomas.

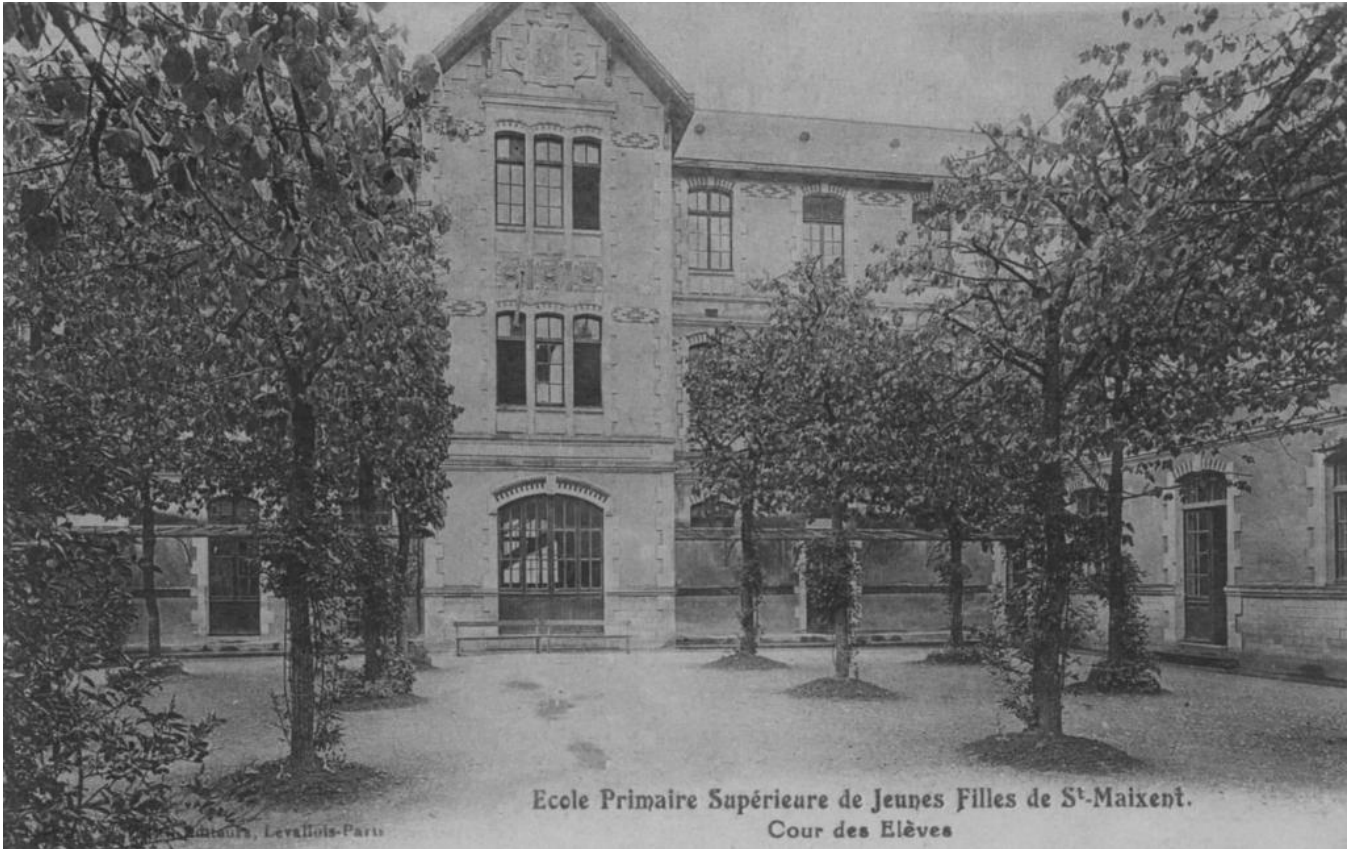
Concours d’admission à l’Ecole normale : M^{elles} Odette Simonnet, Andrée Fichet, Renée Giraud, Madeleine Morisson, Andrée Trouvé, Gilberte Elie.

Liste supplémentaire – Admissible : M^{elles} Suzanne Geoffrion, Charlotte Pagnon, Marguerite Thomas.

Sténographie, diplôme commercial : M^{elles} Renée Challet et Andrée Bonneau.

Sténographie, diplôme scolaire : M^{elles} Yvonne Gaboreau, Odette Hubert, Odette Simonnet et Marguerite Thomas.

Dactylographie : M^{elles} Andrée Bonneau, Eugénie Bernard, Renée Challet, Yvonne Gaboreau.



Ad 79 40 Fi 202 – École primaire supérieure des jeunes filles de Saint-Maixent. Cour des élèves.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 186, 11.8.1926

Apiculture – Une exposition d’apiculture organisée par le Syndicat des apiculteurs du Poitou et subventionnée par l’office agricole départemental sera annexée au grand concours agricole inter départemental qui aura lieu à Saint-Maixent, les 3, 4 et 5 septembre.

Les exposants qui désireraient y prendre part, sont priés de se faire inscrire avant le 20 août, délai de rigueur, chez M. Broussard, apiculteur, rue du faubourg Charrault, en indiquant l’importance de leur exposition et l’emplacement nécessaire.



Ad 79 47 Fi 718 – J. Pineau, apiculteur. Ternanteuil par Échiré. Miel, cire, hydromel, liqueur au miel, etc.
Exposition nationale d'apiculture de la ville de Niort, du 4 au 8 mai 1930

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 191, 18.8.1926

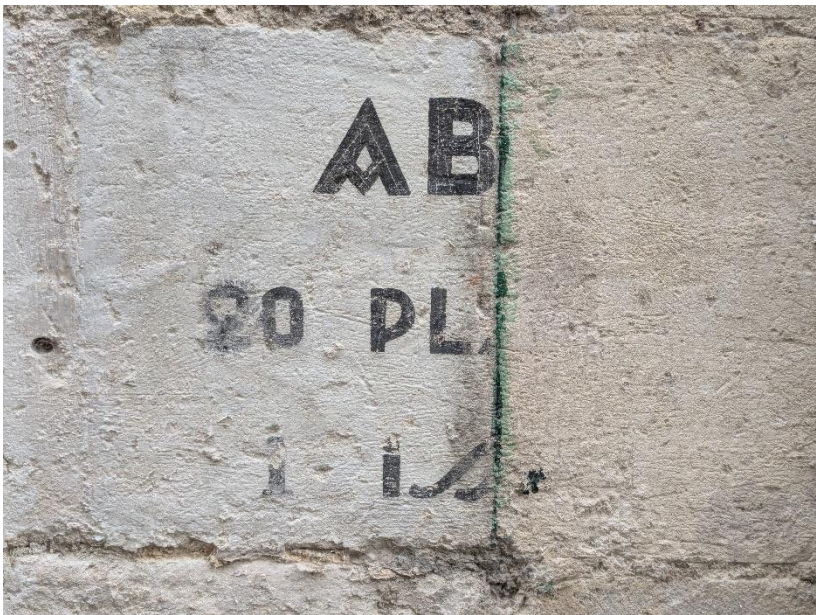
Théâtre municipal – Max Duand, le comique désopilant donnera avec sa troupe de vedettes une représentation de son dernier succès, *C’est beau l’amour*, le mercredi 18 courant, au théâtre municipal de Saint-Maixent.

C’est là trois heures de fou rire.

Enigme n° 18 : où est située cette inscription (bureau de police) ?



Réponse à l'énigme n° 17 :



Photographie Michael Mc Gowan



Google Maps – dernière maison à gauche, rue Chaslon, en allant vers la rue Anatole France

Les conférences de Sanctus Maixentus



Conférence à la Société Historique de Parthenay et du Pays de Gâtine (3 avril 2026), photos Liliane Blais



Conférence à la Maison du Poitou Protestant (27 avril 2026), photos Sanctus Maixentus et Aude Baranger

Travaux au local de l'association

Nous sommes d'abord très heureux de vous annoncer que notre local associatif a reçu le label de la Fondation du Patrimoine.

Les derniers travaux ont tout d'abord consisté à ôter l'épaisse couche de béton (parfois 30 cm de hauteur) qui se trouvait dans la petite cour (que nous appelions terrasse). Nous avons découvert en dessous de vieux pavés et "une espèce de sol en pisé" très sommaire. Nous ne savons pas encore ce que nous allons faire : tout refaire en mettant la cour à niveau partout ou laisser comme tel et combler les trous avec les moellons que nous avons dans la maison. Un ancien petit évier est aussi enterré près de la porte mais nous hésitons à l'extraire en raison de son état.

Le nettoyage des cheminées et des pierres de taille est terminé.

Enfin, nous avons finalement décidé d'ôter toute trace de modernité dans la maison avec la disparition de la salle d'eau du bas (douche, toilettes, lavabo). Cela a permis de mettre à jour l'ancienne cloison XVIII^e siècle. Ce petit passage sera transformé un jour en "souillarde".



La terrasse en phase destruction (mars-avril 2026)



Ancienne salle d'eau



Un visiteur... peu farouche

Un peu de musique

Concert Artie's

DOMAINE DE MAUPRIÉ

86600 Lusignan

mercredi 17 juin 2026 - 19h

Anne-Marine SUIRE
soprano



Emmanuel CHRISTIEN
piano



Yete QUEIROZ
mezzo



Concert lyrique

Oeuvres de Haendel, Mozart, Delibes, Donizetti, Liszt...

durée : 1h30



[L'itinéraire est ICI](#)

DOMAINE DE MAUPRIÉ
www.domainedemauprie.com

La propriété familiale offre un décor à la fois prestigieux et champêtre...

Sa Grange poitevine du Premier Empire et d'un volume exceptionnel est aménagée pour accueillir des évènements et contribuer ainsi à l'entretien du domaine...

Infos et Réservations

<https://www.billetweb.fr/concert-a-mauprie>

Téléphone Association de Mauprié 06 46 16 58 33 – 06 80 13 36 84

tarif réduit **8€**
moins de 18 ans



15 € plein tarif

Billetterie espèces sur place

Concert Artie's

DOMAINE DE MAUPRIÉ

86600 Lusignan

mercredi 17 juin 2026 - 19h

Haendel : Giulio Cesare, Rinaldo
Mozart : La clemenza di Tito, Così fan tutte, Fantaisie K475
Delibes : Lakmé
Saint-Saëns : Samson et Dalila
Berlioz : Béatrice et Bénédict
Liszt : Harmonies du soir
Donizetti : L'elisir d'amore
Bellini : Norma
Monteverdi : L'incoronazione di Poppea



Anne-Marine SUIRE
soprano



Emmanuel CHRISTIEN
piano



Yete QUEIROZ
mezzo

Après avoir étudié à l'Université de Montréal, la soprano s'est produite en France à l'Opéra Comique, l'Opéra de Rennes, l'Opéra de Lille, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre de la Coupe d'Or, au Palais des Congrès de Paris, au Palais de la Musique de Strasbourg... en Italie au Teatro Petruzzelli, au Canada à Montréal au Théâtre Saint-Denis, au Grand Théâtre de Québec... en Corée du Sud au Kyung Hee Peace Palace à Séoul, au Grand Théâtre du Icheon Arts Center... au Vietnam à l'Opéra de Saigon et au Nhà hát Hồ Gươm de Hanoï, en Chine au Qintai concert Hall de Wuhan, au NCPA de Beijing... en concerts et dans des rôles d'opéra et de comédies musicales. Anne-Marine forme un duo avec le pianiste Emmanuel Christien, ils se sont produits dans de nombreux festivals en France ainsi qu'à l'étranger.

Emmanuel Christien se produit en soliste et en musique de chambre dans de nombreux festivals prestigieux en France et à l'étranger : Festival de Saint-Denis, Folle journée de Nantes, La Roque d'Anthéron, Radio-France Montpellier, Piano aux Jacobins, ainsi qu'au Japon, Inde, Russie, Canada, Allemagne... Chambriste recherché, il a joué avec David Fray, Adam Laloum, Dame Felicity Lott, Clémentine Margaine, Valeriy Sokolov... Emmanuel Christien a obtenu brillamment ses prix de piano, de musique de chambre et d'accompagnement vocal au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris où il a travaillé avec Jacques Rouvier. Il a enregistré plusieurs albums, notamment les Fantasiestücke de Robert Schumann (ArtiesRecords) et les concertos de Bach pour deux, trois et quatre pianos (Warner Classics).

Après l'obtention de son diplôme au CNR de Rueil Malmaison, la Mezzo-Soprano Franco-Brésilienne Yete Queiroz commence sa carrière avec les rôles de La Tasse chinoise et la Libellule (l'Enfant et les sortilèges) au Théâtre de Levallois puis, la même année, le rôle de Dorabella (Così fan Tutte). Elle s'est produite à l'opéra de Montpellier, l'Opéra Comique, l'opéra de Rouen, l'opéra de Saint-Etienne, l'opéra national de Lorraine-Nancy, l'opéra de Marseille, au Festival d'Aix en Provence... dans des rôles tels que Cherubino (Le nozze di Figaro), la Voix Humaine (Goyescas), la Seconde Nymphé (Rusalka), Lola (Cavalleria Rusticana), Papagena (Die Zauberflöte), Malika (Lakmé), Djamiléh (Bizet), Zerlina (Don Giovanni), Nérès (Médée), Carmen... Elle interprète souvent le répertoire de musique sacrée, tel que le Salve Regina de Porpora, le Stabat mater de Paisiello....

ASSOCIATION DU DOMAINE DE MAUPRIÉ
Lionel Houssiaux

contact@domainedemauprie.com - 06 80 13 36 84

- protection et mise en valeur du patrimoine
- organisation d'évènements et activités



